

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2021
Séance du 17 février 2021

N° 04

Objet : Conventions de mise à disposition individuelle de personnel PAA – Association Théâtre Durance

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUX Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n° 2, 3, 4, 5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentées :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	FLORES Sylvain
AUZET Éric	REBOUL Chidéric
AUZET Guy	PIERI Bernard
BASSET Françoise	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	POSTEL Chrystelle
COMTE Jean Paul	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2021

Application en ligne E-registre-pmc
99_DE-004-200067497-20210217-04_17022021

Monsieur Gilbert REINAUDIO, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération met à disposition un agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet auprès de l'association Théâtre Durance pour assurer des missions d'assistant de direction. Par délibération en date du 9 octobre 2019, le conseil d'agglomération s'est prononcé en faveur de cette mise à disposition à 100% pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2019.

Afin de poursuivre ces missions, et à la demande de l'association Théâtre Durance, il convient de renouveler la mise à disposition pour une durée de 3 années, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023. Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement (coût salarial) par l'association Théâtre Durance à Provence Alpes Agglomération.

Collectivité d'origine	Organisme d'accueil	Grade	Quotité de la mise à disposition
Provence Alpes Agglomération	Association Théâtre Durance	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	100%

Il est proposé au conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

- D'approuver la mise à disposition à titre onéreux selon les modalités énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition individuelle avec l'association Théâtre Durance pour l'exercice des missions d'assistant de direction selon les modalités évoquées ci-dessus.
- Les crédits correspondants sont prévus au budget 2021.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A la majorité pour 1 vote contre : Mme BAUDOUIN Marie Anne

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/02/2021

Application agrée E-legalbox.com

99_DE-004-290067437-20210217-04_17022021